



SAINT PARRÉS AUX TERTRES

Inscriptions aux Accueils de Loisirs

Durant les vacances de la **TOUSSAINT 2019**
(du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2019).

POUR LES ENFANTS AGES DE 3 à 6 ANS (scolarisés en école maternelle) :

L'accueil de loisirs fonctionnera dans les locaux de l'école maternelle.

Horaires : du lundi au vendredi de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15.

POUR LES ENFANTS DE PLUS 6 ANS (scolarisés en primaire) :

L'accueil de loisirs fonctionnera dans la salle « Rires d'Enfant » - (locaux de l'accueil périscolaire primaire).

Horaires : du lundi au vendredi de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15.

POUR LES JEUNES SCOLARISÉS AU COLLEGE ET JUSQU'À 17 ANS (inclus) :

Des activités sportives, ludiques et culturelles seront organisées à la salle Bernard DUFOUR.

Horaires : de 14h à 18h15 (sauf les journées de sorties exceptionnelles). Le centre Ados ne fonctionnera que la première semaine des vacances.

Les inscriptions sont à faire auprès des services de la mairie, dès le **mardi 3 septembre** pour les enfants domiciliés et/ou scolarisés à Saint Parres aux Tertres. Elles seront ouvertes aux enfants extérieurs à la commune à compter du **Lundi 23 septembre 2019**. Elles se feront uniquement par semaine bloquée tant pour les centres que pour la cantine (aucune inscription à la journée ne sera possible).

ATTENTION : Le nombre de places étant limité, les inscriptions des dossiers se font par ordre d'arrivée.

Les inscriptions et les désistements **ne seront plus possibles après le vendredi 4 octobre 2019.**

Vous pouvez télécharger les fiches d'inscription sur le site internet -
www.sympart.com



Saint Parres Aux Tertres



FICHE D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS « TOUSSAINT 2019 »

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

FREQUENTERA l'accueil de
 MATERNELLE PRIMAIRE

SEMAINE	Avec cantine	Sans cantine
Du 21 au 25 octobre		
Du 28 au 31 octobre		

Cocher la où les cases correspondant à votre choix

L'inscription se fait **UNIQUEMENT** par semaine bloquée, tant pour le centre que pour la cantine
Aucune inscription à la journée ne sera possible

Les inscriptions et désistements ne seront plus possibles après le : **vendredi 04 octobre 2019.**

Horaires de fréquentation du centre par l'enfant :
 Les accueils de loisirs fonctionnent de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à **18h15**.
 Afin que les activités et ateliers fonctionnent le mieux possible, nous précisons que les **plages obligatoires** de l'accueil sont de **9h30 à 12h** et de **14h00 à 16h30**.

Je soussigné(e)père ou mère ou responsable de l'enfant, déclare **avoir pris connaissance du règlement** de l'accueil de loisirs et **certifie** que les informations sur la fiche de renseignements et de la fiche sanitaire (vaccinations, allergies, etc...) sont toujours exactes. Dans le cas contraire, merci de transmettre les nouveaux renseignements au plus vite.

Date :
Signature :
(obligatoire des 2 parents en cas de séparation)

Le nombre de places étant limité, les inscriptions des dossiers se font par ordre d'arrivée.

Une fois la fiche d'inscription reçue en mairie, un accusé de réception vous sera adressé au plus tard sous 10 jours.
Sans nouvelle de notre part, merci de contacter le 03.25.72.12.35